

COVID-19 ET CANCER DE LA PROSTATE

RETOUR SUR NOTRE WEBINAIRE DU JEUDI 9 AVRIL

WINSTON MCQUADE, ANIMATEUR

DR THIERRY LEBEAU, INVITÉ

CHIRURGIEN-UROLOGUE, CHEF DE SERVICE D'UROLOGIE DU CIUSSS EMTL

DR ARMEN APRIKIAN MD, INVITÉ

FRCS, PROFESSEUR TITULAIRE DU SERVICE D'UROLOGIE AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL (CUSM)



PROÇURE

Halte au cancer de la prostate.
The Force Against Prostate Cancer

COVID-19 ET CANCER DE LA PROSTATE, LES 5 CHOSES À RETENIR

1. **Le cancer de la prostate n'augmente pas votre risque d'attraper le coronavirus, ou le risque de développer des symptômes plus graves.** Il reste relativement le même que pour le reste de la population. Les personnes à risque concernent surtout les personnes âgées, 70 ans et plus, et ceux qui souffrent de graves problèmes de santé chroniques comme les maladies pulmonaires, cardiaques ou rénales, le diabète et différents types de cancer agressif.
2. Les directives générales pour les centres de cancérologie sont de trier quel type de traitements, chirurgies, examens, suivis médicaux qui peuvent ou non être reportés à une date ultérieure, prenant toujours en considération l'impact sur votre pronostic, votre type de cancer de la prostate et les délais occasionnés.

Soyez rassurés, les médecins ont bien conscience des risques liés aux traitements, du risque épidémique COVID-19, mais aussi des risques liés à l'interruption du traitement, notamment sur la progression de votre cancer. C'est pourquoi un comité de vigilance en oncologie est en place et chaque dossier de patient est passé au peigne fin pour savoir s'il y a urgence de traiter ou non, afin de limiter l'exposition au COVID-19.

Par exemple, un cancer de la prostate agressif ou à haut risque de progression sera traité. Cependant, s'il est impossible d'avoir accès à une chirurgie dans des délais acceptables, plusieurs options peuvent être envisagées, comme une radiothérapie, ou dans l'intérim, une hormonothérapie pour contrôler la progression du cancer et le mettre en "veilleuse" avant ladite chirurgie.

3. Si votre médecin décide de reporter votre traitement, c'est qu'il juge le risque lié à l'interruption du traitement **beaucoup moins important que celui lié au risque de développer une grave infection au COVID 19**, mettant donc en danger votre vie. Heureusement, la majorité des cancers de la prostate sont diagnostiqués tôt, progressent plus lentement que d'autres cancers, ce qui permet une certaine flexibilité en termes de délais de traitement, sans pour autant vous causer de préjudices.
4. Si un examen doit avoir lieu et qu'un rendez-vous est confirmé, ou que vous devez initier un traitement de radiothérapie, il ne faut pas avoir peur d'y aller. **Les centres d'oncologie ont pris les dispositifs nécessaires** pour assurer votre sécurité. Vous serez informé de ces dispositifs avant votre rendez-vous.
5. Afin de diminuer le risque d'exposition au COVID-19, et à moins d'une indication contraire de la part de votre médecin, le dépistage ou vos rendez-vous de suivi seront reportés, surtout si votre cancer de la prostate est stable et n'évolue pas, selon les résultats de vos tests d'APS. **Vos rendez-vous de suivis médicaux auront lieu par téléphone** afin que vous n'ayez pas à vous rendre à l'hôpital ou à une clinique. Tout cela pour votre sécurité.

Consultez si vous avez des symptômes urinaires où tout autre symptôme. Les CLSC et cliniques sans rendez-vous sont là pour vous, de même que nos infirmières, spécialisées en uro-oncologie au **1 855 899-2873**.